

Cas de déblocage anticipé

Mariage ou conclusion d'un PACS **M**

DISPOSITIFS CONCERNÉS :

- PEE / PEG / PEI
- Participation

CODE FORMULAIRE :

Pour effectuer votre demande de remboursement anticipé, veuillez reporter le code **M** sur votre formulaire.

CONDITION DE REMBOURSEMENT :

- La demande doit être réceptionnée par le teneur de compte au plus tard six mois à compter de la date de mariage ou de conclusion du PACS

CARACTÉRISTIQUES :

- Le déblocage intervient sous la forme d'un règlement unique, total ou partiel. Un même cas de déblocage ne peut donc donner lieu à des versements successifs.

JUSTIFICATIFS À JOINDRE À LA DEMANDE DE DÉBLOCAGE

- la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité,
- l'extrait de l'acte de mariage.
- ou** la copie du livret de famille (tenu à jour),
- ou** l'attestation d'inscription d'un PACS établie par le greffier du Tribunal d'Instance qui a enregistré la déclaration

PRINCIPALES QUESTIONS / RÉPONSES

- **Le concubinage constitue-t-il un cas de déblocage anticipé ?**
Non, seul le mariage et le PACS sont admis au titre des motifs de déblocage anticipé.